

Image not found or type unknown



Procédure divorce rétractation

Par **Emi669**, le **17/01/2020** à **13:24**

Bonjour,
Je suis actuellement séparé de mon conjoint depuis peu. Monsieur est parti du domicile mais est revenu quelques jours après prétextant qu'il ne voulait pas se séparer. Dans la panique de comment vivre avec mes deux enfants, j'ai déclaré à la Caf ma situation lors de son départ. J'ai entamé la procédure de divorce, vu une assistante sociale pour m'aider dans la recherche d'un appartement social. Les choses s'adoucissent avec Monsieur et j'ai peur de ne plus être sûr de divorcer car lui ne le souhaite pas du tout et fait de son mieux pour que les choses s'arrangent. Je perçois actuellement des aides depuis quelques mois. Si je me rétracte au divorce avant ses 6 mois, la Caf peut me demander de leur rembourser le montant perçu ?
Cordialement,

Par **morobar**, le **18/01/2020** à **10:33**

Bonjour,
Il y a de grandes chances en effet.
A cause de :
mais est revenu quelques jours
D'autant qu'à vous lire vous percevez toujours ces aides, manifestement indues.